

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016**

L'An deux mille seize, le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : Sophie GARGOWITSCH, Christèle BROUSSE-VARLET, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, David CHAMPEIL, Daniel RYBACKI, Jacques DUBICKI, Gilles LEFEVRE, Bernard PANDO, Chrystelle FOURESTIE, Arnaud VANHEES.

ABSENTS EXCUSES : Michel FOULOU, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Christophe RODRIGUEZ, Saskia VLASKAMP.

REPRESENTES : Michel FOULOU par Pierre MESQUI, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX par Christèle BROUSSE-VARLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle FOURESTIE.

ORDRE DU JOUR :

- **Bâtiment multi-services – renouvellement du bail – fixation des modalités de location**
- **Mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires pour le 1^{er} trimestre 2016/2017 – rectification**
- **Travaux d'aménagement du bourg de La Sauvetat - récupération des eaux pluviales**
- **Questions diverses.**

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 02 septembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

En ouverture de séance, Madame le Maire propose à l'assemblée qui accepte, une modification de l'ordre du jour par rapport à celui présenté dans la convocation avec la suppression du point suivant : *Travaux d'aménagement du bourg de La Sauvetat – récupération des eaux pluviales.*

N° 31-2016 : BATIMENT MULTI-SERVICES – RENOUELEMENT DU BAIL – FIXATION DES MODALITES DE LOCATION

Madame le Maire indique à l'assemblée que le bail commercial concernant le Bâtiment Multi-Services sis au Bourg de Blanquefort et consenti à Monsieur HUNT Geoffrey est arrivé à son terme et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Elle rappelle les conditions actuelles de location et demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les modalités de location de ce commerce.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Décide de fixer les modalités de location du Bâtiment Multi-Services situé à Blanquefort sur Briolance – « Le Bourg », comme suit :

- La Commune de Blanquefort sur Briolance consent envers M. HUNT Geoffrey, la location des murs du dit bâtiment avec mise à disposition de la licence de IV^o catégorie de débit de boissons, à compter du 1^{er} octobre 2016.

- La salle dénommée « Salle des associations » est comprise dans les locaux loués à M. HUNT Geoffrey.

- Les locaux commerciaux sont loués avec tout le gros équipement dont le détail est joint en annexe.

- Le loyer est fixé à 444.64 euros H.T. soumis à la T.V.A. aux taux en vigueur, soit au 1^{er} octobre 2016, un loyer composé comme suit :

Loyer mensuel H.T. : 444.64 euros

T.V.A. 20 % : 88.93 euros

Loyer mensuel T.T.C. : 533.57 euros

- D'un commun accord avec le preneur, la Commune conserve la caution versée en 2007, soit 1067.14 euros H.T. afin de servir de dépôt de garantie pour le nouveau bail.

- Maître Hugues EMIN, Notaire à Fumel (47500) est chargé par le preneur, d'établir le contrat de bail ; les frais correspondants restant à la charge du preneur.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 32-2016 : MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2016/2017 – RECTIFICATION

Madame le Maire rappelle la délibération n° 20-2016 par laquelle a été définie l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2016/2017.

Elle indique qu'il convient toutefois de procéder à une rectification en ce sens que l'animation « Création lutherie » dispensée par M. VARA du 02/09/2016 au 16/12/2016 est proposée par l'association HURLEMENT sise 19, rue des Chaumières – 56870 BADEN, et non par M. VARA en nom propre.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Prend note que l'activité « Création lutherie » animée par M. VARA durant le 1^{er} trimestre 2016/2016 est proposée par l'association « HURLEMENT » avec qui une convention à titre onéreux de prestation de services sera établie ;

Précise que les autres points de la délibération n° 20-2016 restent inchangés ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire donne lecture du devis du SDEE 47 concernant le remplacement de points lumineux. Après avoir étudié l'offre proposée, le conseil souhaite demander un devis plus complet comportant le chiffrage des économies réalisées avec les ampoules proposées ainsi qu'une autre proposition de prix avec des ampoules LED.

- Pour des raisons d'économie d'énergie, et dans le cadre de la loi Grenelle, le conseil fixera lors de la prochaine réunion les modalités de coupure de l'éclairage public la nuit.

- Un tour de table est organisé et chaque élu rend compte des réunions auxquelles il a participé et du travail fait en commissions communales ou communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Ont signé les membres présents.